

**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt quatre, le six novembre, à dix-huit heures,** le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

**D\_2024\_11\_80**

Date de convocation du conseil : 31 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Objet : **Subvention obtenue pour la campagne de gestion des chats errants**

Absents excusés :

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle.

Secrétaire de séance : Madame BLANDINEAU Annette

Madame Corinne CHARRANNAT, responsable du groupe de travail « campagne de stérilisation des chats errants », informe le conseil municipal que le dossier répondant à l'appel à projet de l'État qui a été déposé a reçu un accord favorable.

La commune bénéficiera d'une subvention d'un montant de 14 618,76 € afin de mener cette campagne.

L'opération devrait débuter avant la fin de l'année, jusqu'à fin juin 2025.

Mme Corinne CHARRANNAT annonce que le groupe de travail se réunira prochainement et organisera une réunion publique afin d'avertir la population.

Elle ajoute qu'une convention requérant la signature du Maire doit être établie entre la commune et l'État. L'objet de cette convention est de fixer les modalités des participations opérationnelle, organisationnelle et financière de l'Administration à la gestion des chats errants par les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre volontaires.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion des chats errants.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/11/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 12/11/2024

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN

